

ARRÊTÉ DU MAIRE

N°2026-014P

Objet : Prescription d'une mise à disposition au public du projet de modification du tracé du chemin rural n°D62 par échange de terrain - Lieudit de l'Étang d'Amourette

Le Maire de la Commune de MONTS,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2241-1 relatif à la gestion des biens et des opérations immobilières ;

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment son article L.161-10-2 ;

Vu la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite loi 3DS) ;

Vu la délibération n°2025.06.03 du 23 septembre 2025 approuvant le projet d'échange de terrains modifiant le tracé du chemin rural n°D62 ;

Considérant que le projet d'échange de terrain, emportant la modification du tracé du chemin rural n°D62 sur la parcelle cadastrée E n°87, entend se réaliser en respect des conditions mentionnées à l'article L.161-10-2 code rural et de la pêche maritime ;

Considérant la nécessité de mettre en place une mise à disposition au public du projet de modification du tracé du chemin rural n°D62 par échange de terrain avant de prendre une délibération autorisant l'échange ;

ARRÊTE

Article 1

Il sera procédé à une mise à disposition au public du projet de modification du tracé du chemin rural n°D62 par échange de terrain, du **lundi 02 mars 2026 à 8h30 au mercredi 01 avril 2026 à 18h00**.

Le siège de la mise à disposition du projet est fixé en mairie de MONTS, 2 rue Maurice RAVEL.

Article 2

Les pièces du dossier présentant le projet, ainsi que le registre destiné à recueillir les avis et remarques seront tenus à la disposition du public en Mairie de MONTS pendant la durée de la mise à disposition telle que définie à l'article 1, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie : les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.

Les informations sur le projet peuvent être demandées auprès du service Aménagement et Urbanisme de la Mairie de MONTS, par courrier électronique à amenagement@monts.fr ou par téléphone au 02 47 34 11 80. Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir la communication du dossier auprès de la Mairie de MONTS dès l'ouverture de la mise à disposition.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner le cas échéant ses observations, ses propositions et ses contrepropositions au plus tard jusqu'au mercredi 01 avril 2026 à 18h00 :

- Sur le registre mis à disposition en Mairie de MONTS.
- Par voie électronique à l'adresse suivante : amenagement@monts.fr
- Par voie postale à l'adresse suivante :

Monsieur le Maire de Monts
Mairie de MONTS
2 rue Maurice RAVEL
37260 MONTS

Article 3

A l'issue de la période de mise à disposition du public, les avis et observations du public seront versés au dossier du projet de modification du tracé du chemin rural n°D62 par échange de terrain, et seront présentés au Conseil Municipal avant la prise de délibération autorisant l'acte définitif d'échange.

Article 4

Un avis au public sera affiché en caractères apparents en mairie la veille au moins du début de la mise à disposition et pendant toute la durée de celle-ci.

Article 5

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'en application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie postale (28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans Cedex 1) ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Monts est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à :

- Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire,

Monts, le 26 février 2026,

Le Maire,
Laurent RICHARD

